



L'expérimentation de la tablette numérique au lycée Vauban

Origine du projet

La crise sanitaire que le monde a traversée a démontré l'importance du numérique dans la continuité pédagogique.

La région Bretagne, qui finance les manuels scolaires des lycéens, a proposé en 2021 aux 500 élèves et enseignants en voie générale, technologique et professionnelle CIEL et MELEC du lycée Vauban de les équiper en tablettes numériques sur lesquelles la plupart des manuels scolaires numériques sont disponibles.

Un référent numérique accompagne les équipes pédagogiques pour assurer une bonne utilisation des outils et une coordination efficace entre les divers partenaires de l'éducation.

Les usages

La tablette est un outil polyvalent qui s'utilise aussi bien au lycée qu'à la maison. Les élèves de 2nde découvrent progressivement ses possibilités d'apprentissage pour acquérir de nouvelles connaissances. Les usages de la tablette au lycée représentent un outil de réussite complet qui remplace les livres et les cahiers d'exercices, tout en donnant aux étudiants la possibilité d'accéder à de nombreuses informations grâce à une connexion internet et à divers réseaux.

De nouvelles compétences maîtrisées

Les élèves travaillent aussi bien individuellement que collectivement, ce qui favorise leur autonomie et augmente leur implication personnelle.

L'utilisation des tablettes favorise également le travail collaboratif. Elle améliore l'attention, la concentration et favorise l'engagement de tous, y compris ceux qui n'osaient jamais lever le doigt.

L'usage des tablettes en classe stimule la créativité et l'implication des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

Une entrée encadrée dans l'ère numérique

L'avenir professionnel des jeunes d'aujourd'hui est indissociable du numérique. L'acquisition de compétences dès le plus jeune âge facilite cette entrée dans le monde du travail, qui les attend à l'âge adulte.

Comme toute innovation technologique, son utilisation demande à être encadrée. La charte informatique permet de responsabiliser les usagers à travers un rappel des lois en vigueur liées au numérique et à son utilisation : le droit à l'image, la propriété intellectuelle ou encore l'atteinte à l'intégrité physique ou morale.